



Pacte de solidarité, de transparence et de loyauté de l'Union Belge des Médiateurs Professionnels

Ce pacte est né de plusieurs ateliers. Il a été rédigé et commenté par plus de 100 médiateurs professionnels appartenant à différents services, associations et indépendants, toutes régions et champs confondus. Notre Union prend ici en charge l'intérêt collectif au-delà des intérêts particuliers. Aujourd'hui, nous demandons le soutien du pacte sur le fond plutôt que sur la forme. Notre souhait est que toutes associations, services, regroupements, institutions.... liés à la médiation puissent soutenir le présent document.

Pacte de solidarité, de transparence et de loyauté entre médiateurs professionnels exerçant en Belgique quel que soit leur champ de pratique.

En signant ce pacte, nous médiateurs professionnels

1. Nous nous engageons à être solidaires pour :

- Partager les expériences, savoirs et informations entre nous.
- Interroger notre pratique notamment en participant à des supervisions et des interventions.
- Acquérir ou avoir acquis une formation de base en médiation et continue en lien avec la médiation.
- Avoir un esprit d'ouverture et de confiance à l'égard des différents champs et pratiques de la médiation.

2. Nous nous engageons à agir avec transparence pour :

- Donner à ceux qui nous consultent une information complète et claire sur la médiation et sur les autres modes de résolution des conflits.
- Rester clair(e) et honnête sur nos compétences, qualifications, limites personnelles et professionnelles.
- Privilégier avant tout les intérêts de ceux qui font appel à nous.
- Favoriser la co-médiation ou relayer vers d'autres médiateurs ou d'autres professionnels dans l'intérêt des usagers.

3. Nous nous engageons à être loyaux entre nous pour :

- Appliquer les principes de communication de la médiation.
- Nous abstenir de tous propos diffamatoires ou malveillants envers les autres.
- Nous soutenir mutuellement dans notre indépendance professionnelle.

Fait à Bruxelles, le 29 juin 2009

Contact : UBMP-BUPB-BUPM – Tél. +32(0)488.267.242. – www.ubmp-bupb.org – secretariat@ubmp-bupb.org